

Initiatives parlementaires

Si on veut mettre la Chambre à l'heure du XX^e siècle, il faut peut-être se poser la question suivante: qu'est-ce qui est le plus important, le veston et la cravate ou le message? Auriez-vous l'obligeance, monsieur le Président, de soumettre cette question au Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure et de rendre une décision pour que nous sachions à quoi nous en tenir d'ici à ce que le comité fasse rapport?

M. le Président: Le député a soulevé une question qui a déjà été soulevée plusieurs fois à la Chambre. Le député est expérimenté et il expose la situation avec une certaine éloquence.

Je comprends, évidemment, qu'il se plaigne à nous de n'avoir pas pu participer, à cause de sa tenue vestimentaire, à un débat qui allait se terminer, faute d'orateurs. Il est possible que les députés veulent modifier nos pratiques actuelles, mais entre temps, je dois tenir compte de ce qu'elles sont actuellement. Je réserverai donc mon jugement et je ferai rapport à la Chambre et au député aussitôt que possible. Je remercie le député.

[Français]

M. le vice-président: Conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[Traduction]

LES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX

LES PROGRAMMES D'ALPHABÉTISATION

M. John Brewin (Victoria) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'étendre les programmes d'alphabétisation aux pénitenciers fédéraux.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour demander à la Chambre d'appuyer la motion que j'ai inscrite au *Feuilleton* et qui demande au gouvernement d'envisager l'opportunité d'étendre les programmes d'alphabétisation aux pénitenciers fédéraux.

En cette Année internationale de l'alphabétisation je demande à la Chambre de se pencher sur le problème particulier de l'analphabétisme au Canada qu'est la qua-

lité des programmes d'alphabétisation assurés dans nos prisons fédérales.

Au parlement, nous avons tout spécialement la charge de veiller à la qualité des programmes des prisons canadiennes. Lorsque le travail est mal fait, nous devons en porter le blâme ici. Nous ne pouvons pas en rejeter la responsabilité sur les provinces, sur les conseils scolaires, sur les collèges ou universités, sur les pouvoirs municipaux ni sur la collectivité en général. Nous n'avons qu'à nous en prendre à nous-mêmes de l'insuffisance de nos programmes.

Il importe en ce début de l'Année de l'alphabétisation que la Chambre invite le Service correctionnel du Canada, le solliciteur général et le gouvernement à s'occuper de cette question et que nous dirigions notre attention vers ce problème particulièrement délicat et difficile.

Permettez-moi de reconnaître tout d'abord que le Service correctionnel du Canada s'occupe de ce problème. Il a depuis un certain temps un programme d'alphabétisation. La question est de savoir si ce programme est bien fait et s'il est à la hauteur du problème. J'espère que nous entendrons aujourd'hui les ministériels nous dire ce qui se passe exactement, en nous fournissant les détails et les précisions qui s'imposent. Selon les renseignements dont je dispose, les programmes sont franchement insuffisants et cela se traduit dans les statistiques et la souffrance humaine. Un sondage fait en 1989 a montré que 65 p. 100 des prisonniers sont analphabètes fonctionnels. Cela signifie que 65 p. 100 de la population carcérale ne peut pas lire les instructions très simples qui figurent sur une bouteille de sirop pour la toux, ne peut remplir des formules simples, ne peut comprendre les articles de la Charte des droits et libertés ou ne peut choisir le bon chiffre sur une liste ou sur une page couverte de chiffres. Dans la population en général, de 22 à 24 p. 100 des gens sont analphabètes fonctionnels. C'est déjà en soi inacceptable dans un pays comme le Canada; par conséquent, avec un analphabétisme de 65 p. 100 en milieu carcéral à l'heure actuelle, nous devons absolument faire quelque chose.

Le programme fédéral qui a pour but de corriger ce problème est le Programme d'éducation de base des adultes. Je désire rendre un hommage particulier au solliciteur général précédent, M. Kelleher, qui a convoqué une conférence nationale sur l'alphabétisation des contrevenants en 1987. Malheureusement, l'administration actuelle ne semble pas partager les préoccupations de cet ancien solliciteur général et vouloir poursuivre ses initiatives. Je dois cependant ajouter que même ce sollici-